

CONFECTION DE BIJOUX : LE MIRAGE DU TRAVAIL À DOMICILE

En ces temps de crise économique, les propositions de travail à domicile permettant d'exercer une activité lucrative sont recherchées.

En 1994, ce domaine avait déjà été exploité par des sociétés d'origine italienne qui vendaient des kits pour assembler à domicile des jouets ou des bijoux.

En 2010, le canal internet permet d'actualiser ce concept et différentes offres promettent des gains faciles en assemblant chez soi des colliers, bracelets et boucles d'oreilles.

À titre d'exemple, dans l'une des propositions étudiées par le **Réseau anti-arnaques**, pour une boîte de 20 colliers de perles assemblés, une rémunération de 170 € est promise. L'hypothèse évoquée retient une base de production de 10 boîtes par mois, soit un revenu de 1 700 € par mois.

Cette offre est bien alléchante et comporte, bien évidemment, quelques mauvaises surprises :

- ⇒ Un kit d'assemblage doit être acheté (par exemple, 63,90 € la boîte de 20 colliers + 6,30 € de frais de port).
- ⇒ Les gains ne sont pas toujours versés car le donneur d'ordre invoque un problème de qualité pour refuser de régler les sommes prévues.

Les sociétés les plus citées dans les témoignages reçus sont **Dreamnight Productions Inc (Espagne)**, **Le Petit Créateur**, **Le Monde de perles**.

L'interrogation du **Réseau anti-arnaques** est la suivante : alors que les marchés asiatiques peuvent fournir des bijoux à des prix de revient défiant toute concurrence, quel peut être l'intérêt pour une société de confier une telle activité à des personnes résidant en France ?

En résumé, en matière de travail à domicile, attention aux mirages !

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, BP 15, 79340 Ménigoute (contact@arnaques-infos.org).

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**